COMMUNE DE .....**GESVES**

PARTICIPATION DU PUBLIC EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE B SOUMIS A AUTORISATION ET A ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

REUNION D'INFORMATION

Le collège communal de la Commune de Gesves porte à la connaissance de la population que la société ***wpd* Benelux**, Quai Banning 6 à 4000 LIEGE prévoit d'introduire une demande de permis unique pour :

La construction et l'exploitation de 4 éoliennes et ses annexes (chemin d'accès, aire de montage, cabine et pose de câbles électriques), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, situées sur le territoire de la Commune d'Ohey, le long de la Route d'Ohey

Communes impactées au sens du Code de l'Environnement : Ohey (commune d'implantation), Havelange, Hamois, Gesves, Andenne

Conformément aux articles D.29-5 et D29-6 et R.41-2 à R.41-5 du Livre Ier du Code de l'Environnement, une réunion d'information sera organisée le **mercredi 20 décembre 2023 à 19h** à l'adresse suivante :

Salle Isbanette - Rue du Grand-Chêne 50A, 5350 Evelette

Cette réunion d'information a pour objet :

1° de permettre au demandeur de présenter son projet;
2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 du Livre Ier du Code de l'Environnement:

- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès (3):

Du demandeur :	De l'administration communale d'Ohey :
Wpd Benelux, Quai Banning 6 à 4000 Liège M. Stéphane DIEZ – tel 0499/93.12.02 Stephane.diez@wpd-group.be	Service Environnement place Roi Baudouin, 80 5350 OHEY bernard.hanquet@ohey.be

Conformément à l'article R.41-4. Du Code de l'Environnement, toute personne peut, dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la réunion d'information (période de neutralisation entre le 24/12/2023 et 1/01/2024), soit jusqu'au **15 janvier 2024,** émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être par le porteur du projet, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au **Collège communal d'Ohey, Place Roi Baudouin 80, 5350 Ohey** en y indiquant nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur, (copie à *wpd* Benelux, quai Banning, 6 à 4000 Liège ou par mail info@wpd-group.be) , lequel la communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences dans l'hypothèse où une telle étude est requise.

A Gesves, le 4/12/2023

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

La Directrice Générale, *Le Bourgmestre,*

Marie-Astrid HARDY *Martin VAN AUDENRODE*

(1) Identité du demandeur. S'il s'agit d'une personne physique, mentionner ses nom, prénom et adresse. S'il s'agit d'une personne morale, mentionner sa dénomination ou raison sociale, sa forme juridique, son adresse et les nom, prénom et fonction de la personne dûment habilitée à la représenter.
(2) Objet de la demande et nature et localisation du projet.
(3) Coordonnées des personnes où ces informations peuvent être obtenues (le demandeur, la personne qu'il a choisie pour réaliser une étude d'incidences si celle-ci est requise, le conseiller en environnement ou l'agent communal délégué, ...).